

AVIS DES SOCIÉTÉS

DÉMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCPR CAPITAL RETOURNEMENT

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents

Agrément du CMF N° 48-2022 du 20 décembre 2022

Visa N° 23-1093 du 15 février 2023

MAXULA GESTION porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « **FCPR CAPITAL RETOURNEMENT** » aura lieu à partir du **09 mars 2023**.

« **FCPR CAPITAL RETOURNEMENT** » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Dénomination :	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT
Siège social :	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
Forme juridique :	Fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée
Législation applicable :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents
Objet Social :	La participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de la rétrocession ou de la cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises
Montant du fonds :	10.020.000 Dinars réparti en 10.000 parts A d'une valeur nominale de 1.000 Dinars chacune et 20 parts B d'une valeur nominale de 1.000 Dinars chacune
Durée :	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
Date d'agrément :	20 décembre 2022
Date de Visa :	15 février 2023
Promoteurs :	MAXULA GESTION et la BANQUE NATIONALE AGRICOLE
Gestionnaire :	MAXULA GESTION
Dépositaire :	BANQUE NATIONALE AGRICOLE
Distributeurs :	MAXULA GESTION et MAXULA BOURSE

Pour plus d'informations sur le fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR CAPITAL RETOURNEMENT », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 15 février 2023, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.